

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – S. GUYOT – JJ COMBARET – P.WUILLEMIN.

Mesdames L. BISCHOFF - D. DEVAUX - R. POUPELIN – V. BONNEMOY - O. TIERSONNIER – N. CERCLÉ.

Le compte rendu de la séance du 10 Juillet est approuvé à l'unanimité

VOTE DU BUDGET « COMMUNE ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre à :

- section de fonctionnement : 315 547,85 €
- section d'investissement : 279 844,11 €

VOTE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 Assainissement qui s'équilibre à :

- section de fonctionnement : 39 828,00 €
- section d'investissement : 38 879,19 €

VOTE DU BUDGET « BAR RESTAURANT ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 Bar Restaurant qui s'équilibre à :

- section de fonctionnement : 14 710,22 €
- section d'investissement : 27 217,52 €

TRAVAUX AU CPI DE TREZELLES.

Lors du Conseil Municipal du 15 Juin, le Maire avait informé les membres de la visite le 12 Juin du SDIS concernant des travaux d'agrandissement du CPI (vestiaires, salle de réunion, local d'alerte, office).

Ce dossier, engagé il y a plusieurs années pour améliorer l'activité des sapeurs-pompiers, doit être mené à son terme le plus rapidement possible (1^{er} semestre 2021). Le coût estimé des travaux plus frais d'études s'élève à 97 440,00 € HT.

Après échanges sur la réorganisation de l'atelier technique compte tenu de la surface en moins, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer l'opération et autorise le Maire à signer la convention de participation financière liant la commune (25 % du montant HT) et le SDIS.

CREATION COMMISSION RPI.

Les Communes de Trézelles et Varennes sur Têche fonctionnent en RPI (regroupement pédagogique intercommunal) depuis de nombreuses années.

Afin de mutualiser les modes de fonctionnement, l'organisation et après échange avec Mr Le Maire de Varennes sur Têche, il est proposé qu'une commission RPI composée d'élus de chaque commune, soit constituée.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative et nomme Mesdames POUPELIN, CERCLÉ et Messieurs VERNISSE, GUYOT comme membres.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS.

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Comité Nationale d'Action Sociale depuis plusieurs années afin de permettre au personnel de bénéficier de prestations de service.

Il convient de nommer un délégué pour le collège des élus et un pour le collège des agents.

Mme Roselyne POUPELIN est désignée comme déléguée des élus et Mme Sylvie TROUILLET comme déléguée des agents.

DELEGUES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Le Conseil Municipal dresse la liste des personnes proposées pour la commission communale des impôts directs.

VENTE PARCELLE COMMUNALE.

Lors de la séance du 21 Février 2020, un avis favorable avait été donné à la demande d'acquisition faite par Mme Vaisse et Mr Péan d'une partie de la parcelle cadastrée B 612 dont la commune est propriétaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 1,90 € le mètre carré tout en précisant qu'il est convenu que les frais (bornage, acte notarié et clôture) seront pris en charge par l'acheteur et autorise le Maire à signer les documents de vente.

CONTRAT EMPLOI COMPETENCES (CEC).

Le Maire informe l'Assemblée que le contrat emploi avenir de Mme Marine CHABRY, exerçant les fonctions d'ATSEM auprès de la directrice de l'école, de la surveillance des enfants à la garderie, du secrétariat à l'agence postale, et de la gestion de la salle polyvalente s'est terminé le 30 Mai 2020.

Il convient de la remplacer. Des contacts ont été pris auprès de la mission locale et du Pôle Emploi. Un contrat emploi compétences sera signé avec **Mme Auriane COLIN**, domiciliée à Trézelles, pour une durée de 12 mois. Début du contrat le **24 Août 2020**, avec une durée de 32 heures par semaine. Ce contrat est financé à hauteur de 50 % par l'Etat, pour 26 heures hebdomadaires.

Mme Auriane COLIN assurera les mêmes fonctions d'ATSEM à l'école maternelle, l'aide à la cantine scolaire de Varennes sur Têche, l'accompagnement des élèves dans le bus scolaire, la gestion de l'agence postale communale et des travaux de secrétariat à la mairie.

Il est convenu que les dépenses pour le fonctionnement du RPI Trézelles / Varennes sur Têche seront partagées à part égale entre les deux communes, soit 50 % pour la commune de Varennes sur Têche et 50 % pour la commune de Trézelles.
